

Quelques détails concernant la prochaine canonisation de Charles de Foucauld

Date: Lundi, 3 mai, le Pape François a confirmé la canonisation de 7 personnes, entre eux Charles de Foucauld, sans donner la date (à cause des conditions sanitaires). Il veut que du monde peut participer à la canonisation. Pape François donnera une date sans convoquer une autre consistoire.

Lieu : La veille, une soirée est prévue, en l'église Saint Louis des Français, avec le spectacle de Francesco Agnello sur la vie de Frère Charles.

La messe d'action de grâce aura lieu dans la basilique de Saint-Jean-de-Latran le lendemain de la canonisation. Une équipe liturgique prépare cette célébration et est attentive à sa dimension universelle. La célébration sera diffusée en streaming.

Préparations : Le processus de préparation avance. L'équipe préparatoire composée des membres de toutes les branches de la Famille Spirituelle italienne est déjà dans les devis pour faire imprimer les livrets pour la messe d'action de grâce.

Il existe aussi déjà un logo pour la canonisation :



La date doit probablement être modifiée...

Finances : Toutes les branches de la Famille spirituelle, ainsi que les amis et sympathisants de Charles de Foucauld et de sa spiritualité, sont invités à contribuer aux frais d'organisation ainsi qu'au « cadeau au Pape ». Il n'y a pas de montant « prescrit ». Chacun décide en suivant ses propres possibilités.

Depuis le Moyen Âge, il est de coutume de verser un « cadeau au Pape » (à la Basilique Saint-Pierre) à l'occasion d'une béatification ou d'une canonisation. Il a été décidé que ce cadeau serait une somme d'argent à remettre au pape François pour l'œuvre en faveur des sans-abri à Rome. Le Pape François a déjà accepté notre proposition avec des remerciements.

L'argent doit être transféré sur le compte italien:

FRATERNITA'CHARLES DE FOUCAULD ASS FAM SPIRIT ITALIANA CDF
IBAN: IT79J050180140000016950552
BIC: CCRTIT2T84A

Visas : Les participants d'autres continents peuvent avoir besoin d'un visa. Veuillez vous renseigner sur les conditions d'entrée dans votre pays. Le passeport requis doit être valable pendant encore au moins 6 mois.

En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, il peut également vous être demandé de présenter un document prouvant que vous êtes vacciné contre le Covid-19, un test PCR négatif,... (Tout ceci peut encore changer et doit être vérifié par chaque participant, en fonction de son pays).